



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, Maire.

Date de convocation : 05 septembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Présents : 10 Votants : 13

Etaient présents : Christelle BATAILLER, Mathieu BONNEL, Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Françoise ROL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT (arrivée à 19 h 30), Stéphane TRUCHET.

Procurations : Fernand AUGERT (procuration à Stéphane TRUCHET)
Béatrice CARQUEVILLE (procuration à Françoise ROL)
Frédéric DUPUIS (procuration à Christelle BATAILLER)
Sébastien ROSSAT (procuration à Grégory DI FEDE jusqu'à 19 h 30)

Secrétaire de séance : Stéphane TRUCHET

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2018.

Françoise ROL demande de modifier au paragraphe 10 le nom du Président de la Commission d'urbanisme car c'est le maire qui est automatiquement Président de Commission. M. Nicolas LAMBERT est donc vice-président de la Commission d'Urbanisme.

Vote : à l'unanimité

Suspension de séance : Charlotte SCOLARI de l'Association « Touss en Font » demande la parole afin de présenter le bilan de l'été, les projets d'ouverture à l'inter-saison et les travaux de mise en conformité suite aux demandes de la PMI.

Grégory DI FEDE demande la présence d'un élu lors de la prochaine visite de la PMI.

Prochaine visite des élus le 25 septembre 2018 à 10 H 30.

Rajout à l'ordre du jour :

- **Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales**
- **Validation du marché du renouvellement du réseau d'eaux pluviales et création d'un cheminement piéton sur le secteur de Champ l'Eriscal**
- **Frais de représentation du Maire**
- **Projet Pumptrack**

1 - Approbation des statuts consolidés de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion des communautés de communes Cœur de Maurienne et de la Communauté de communes de l'Arvan entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, les compétences exercées par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan relèvent des statuts de l'ex Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de l'ex Communauté de Communes de l'Arvan. Le délai d'harmonisation des compétences prend fin au 31 décembre 2018, il convient donc de rédiger et d'approuver les statuts consolidés de la 3CMA dans un délai de deux ans à compter de la date de la fusion. Le Maire donne lecture des statuts consolidés de la 3CMA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les statuts consolidés de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan

Vote : à l'unanimité

2- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées concernant le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2018

Le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 1^{er} août 2018 et a adopté son rapport définitif concernant le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2018 par le biais des attributions de compensation.

Pour être approuvé, ce rapport doit obtenir un accord exprimé dans les conditions de la majorité qualifiée soit deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission
- **APPROUVE** le reversement de la dotation touristique de 2018 aux communes par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après :

En €	Reversement aux communes
VILLAREMBERT – LE CORBIER	520.550
FONTCOUVERTE – LA TOUSSUIRE	229.560
SAINT SORLIN D'ARVES	73.119
SAINT JEAN D'ARVES	71.850
Total	895.079

Vote : à l'unanimité

3- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées concernant le transfert de la compétence « Promotion du Tourisme »

Monsieur le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 1^{er} août 2018 et a adopté son rapport définitif concernant le transfert de la compétence « Promotion du Tourisme ».

Monsieur le Maire précise par ailleurs avoir été destinataire de ce rapport adressé par Monsieur le Président de la CLECT qui porte sur le rappel des modalités de mise en place de la taxe de séjour par l'EPCI et sur le transfert des charges de l'office de tourisme d'Albiez Montrond.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées du 1^{er} août 2018 relative au transfert de la compétence « Promotion du Tourisme ».

Vote : à l'unanimité

4 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées concernant le transfert de la compétence « PLU »

Approbation du Conseil Municipal sur le report de la CLECT qui s'est réunie le 1^{er} août 2018 et a adopté son rapport définitif concernant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».

Vote : 12 pour et 1 abstention (Grégory DI FEDE)

5- Taxe de séjour :

Le maire propose au Conseil Municipal :

- 1) D'instaurer la taxe de séjour au réel sur l'ensemble du territoire
- 2) De fixer la période de perception de la taxe de séjour entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année
- 3) De fixer les tarifs selon la grille suivante :

TAXE DE SEJOUR - Barème applicable pour 2019

N°	Catégories d'hébergement	Part collectivité	Part surtaxe départementale	Total
1	Palaces	2,00 €	0,20 €	2,20 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles résidences de tourisme 5 étoiles meublés de tourisme 5 étoiles	1,70 €	0,17 €	1,87 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles meublés de tourisme 4 étoiles	1,70 €	0,17 €	1,87 €
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,99 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile	0,80 €	0,08 €	0,88 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,60 €	0,06 €	0,66 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5%	0,5%	5,5%
	<i>Plafond applicable pour la catégorie 9</i>	2,00 €	0,20 €	2,20 €

Vote : à l'unanimité

Un nouveau logiciel sera installé pour la gestion de cette taxe de séjour. L'entreprise retenue est GFI.

Vote : à l'unanimité

6- Régularisation du chemin de Paradis « au Suel »

En vue de la régularisation du chemin de Paradis au lieudit « Le Suel », il convient de procéder à l'acquisition des parcelles suivantes :

- Section C numéro 1051 pour 7 centiares
- Section D numéro 2091 pour 30 centiares (provenant de la division de la parcelle 22)
- Section D numéro 2093 pour 30 centiares (provenant de la division de la parcelle 23)
- Section D numéro 2095 pour 1 are 61 centiares (provenant de la division de la parcelle 24)
- Section D numéro 2097 pour 33 centiares (provenant de la division de la parcelle 1497)

Cet accord sera entériné par acte administratif élaboré par la Commune et publié au Service de la Publicité Foncière de Chambéry aux frais de la Commune.

Vote : à l'unanimité

7- Approbation du bail de location des locaux de la Maison d'Assistantes Maternelles

Le Conseil Municipal valide le contrat de bail professionnel entre la commune et l'association MAM'an Louve qui va gérer la Maison des Assistants maternels. Dans un premier temps le bail sera signé pour la saison d'hiver 2018/2019 au prix de 300 € mensuel comme prévu à la délibération du 18 octobre 2017.

Vote : à l'unanimité

8- Approbation de la convention relative à la participation de la commune de Villarembert pour l'accueil des enfants de Villarembert aux cantines scolaires de Fontcouverte et de la Toussuire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la convention passée entre les deux communes relative à la participation financière de Villarembert pour les élèves fréquentant les cantines de Fontcouverte et de la Toussuire.

Vote : à l'unanimité

9 – Validation de l'offre financière pour le marché de transport de personnes par navettes régulières à l'intérieur et entre des stations du domaine des Sybelles.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de la procédure d'appel d'offres lancée par le SIDEL pour les marchés du transport de personnes par navettes régulières à l'intérieur et entre des stations du domaine des Sybelles.

L'entreprise TRANS-ALPES est retenue pour la mission de prestation de transport par navettes régulières sur la station de la Toussuire pour les saisons hivernales de 2018/2019 – 2019/2020 – 2020/2021 – 2021/2022.

Prix de la journée pour la navette principale Toussuire : 630 € HT

Prix de la journée pour la navette bis Toussuire : 480 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve ce choix et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

Vote : à l'unanimité

10 – Achat de terrains :

- a) L'habitation de M. GRANGEAT Gilles au chef-lieu de Fontcouverte s'est effondrée en décembre 2017. L'avis des domaines sur la valeur vénale est de 17.750 €. M. GRANGEAT demande à la collectivité d'augmenter le prix de terrain de 5.000 € en plus de la valeur vénale.

Vote : 13 contre

- b) A la suite de l'accord de principe donné à M. Nicolas LAMBERT pour l'achat de terrain autour de son restaurant d'altitude, celui-ci a fait intervenir un cabinet de géomètre. La superficie est de 801 m2. Le Conseil Municipal demande l'avis des domaines sur le prix du terrain

Vote : à l'unanimité

11– Tarifs des frais de secours sur pistes 2018/2019 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération n°66.04 du 19 novembre 2004 portant sur la prise en charge par l'intéressé ou à ses ayants droits lors d'évacuation des blessés du ski et autres types de pratique de glisse sur neige.

Pour la saison 2018/2019, les tarifs s'élèvent à :

Front de neige, 1 ^{ère} catégorie	70.00 €
Zone rapprochée, 2 ^{ème} catégorie	342.00 €
Zone éloignée, 3 ^{ème} catégorie	559.00 €
Hors-piste, 4 ^{ème} catégorie	1425.00 €
Pisteur secouriste, coût/h, 5 ^{ème} catégorie	70.00 €
Dameuse, coût/h, 5 ^{ème} catégorie	329.00 €
Motoneige, coût/h, 5 ^{ème} catégorie	58.00 €
4X4, coût/h, 5 ^{ème} catégorie	47.00 €

Les frais de secours hors-pistes situés dans les secteurs éloignés, accessibles ou non par remontées mécaniques, caravane de secours, recherches de nuit, etc... donnent lieu à facturation sur la base du coût horaire mentionnés en 5^{ème} catégorie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Approuve** les tarifs de secours sur pistes tels que définis ci-dessus,

Vote : à l'unanimité

12 – Personnel communal

a) Passage d'un poste de 21 h hebdomadaire à 28 h hebdomadaire.

b) Création d'un poste de policier municipal annualisé à temps complet

Vote : à l'unanimité

13 – Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL :

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de Gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, il est nécessaire d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de Gestion. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **APPROUVE** le projet d'avenant et **AUTORISE** le Maire à le signer prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an, la convention signée, relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents.

Vote : à l'unanimité

15 – Validation de l'installation d'un écran vidéo à la Toussuire pour l'information au public :

Décision en attente par manque d'information sur un panneau identique qui serait installé par la SOREMET.

16 – Mise en place de la commission de contrôle dans les communes de moins de 1000 habitants prévue par l'article L.19 du nouveau code électoral.

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} Août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU). Cette réforme, conduite par le ministère de l'intérieur, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité. Les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et radiations.

Un contrôle sera opéré par des commissions de contrôles créées par la Loi. Cette commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance.

M. Grégory DI FEDE siègera au sein de cette commission.

Vote : à l'unanimité

17 – Validation du marché du renouvellement du réseau d'eaux pluviales et création d'un cheminement piéton sur le secteur de Champ l'Eriscal.

Le Syndicat Départemental d'électricité de la Savoie a commencé les travaux d'enfouissements à Champ l'Eriscal. Pascal DOMPNIER explique que, au fur à mesure, de l'avancement du chantier, il était nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires.

Ceux-ci se montent à 259.481,50 HT.

Afin d'éviter de recasser la chaussée plus tard, le Conseil Municipal, accepte ces marchés et autorise le Maire à signer les actes d'engagement.

Vote : à l'unanimité

18 – Frais de représentation du Maire

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des « frais de représentation du maire » pour un montant de 3.000 €.

Vote : à l'unanimité

19 – Projet PUMPTRACK

La prochaine étape de ce projet consiste à lancer le marché public de terrassement et de préparation de la zone. Cependant une réflexion pour le montage budgétaire de ces projets est nécessaire.

Dans un souci d'efficacité, le SIVAV propose de prendre en charge l'AMO et de gérer le marché public de terrassement et préparation des terrains. Cependant, le montant de 45.000 € sera dépassé afin de prendre en charge l'enrobé ainsi que les dépenses de signalétique et de peinture.

Vote : à l'unanimité

DECHARGE COMMUNAL DU RAFOUR

Monsieur le Maire fait part que l'inspecteur de l'environnement a effectué, le 6 juillet 2018, une visite d'inspection de la décharge communale du Rafour, exploitée illégalement sur notre territoire.

L'inspecteur de l'environnement propose de suspendre l'exploitation de cette installation et de prescrire des mesures conservatoires dans l'attente de la régularisation de la situation administrative de cette décharge.

Une barrière a été installée empêchant l'accès à cette décharge et le site sera remis en état comme demandé.

Intervention de Sébastien ROSSAT sur le déneigement de la commune. Plusieurs projets sont à l'étude.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire :

- fait part d'une demande pour l'organisation du Tour de Savoie Montblanc – montant 20.000 € - Le conseil ne souhaite pas adhérer.

- fait part d'une demande de logement pour l'appartement communal au-dessus de la MAM. L'estimation des travaux est de 43.200 € HT. Un appel d'offre va être réalisé.

Vote : à l'unanimité

Pascal DOMPNIER demande que les travaux du studio au-dessus de l'école soit terminés.

- fait part d'une demande de Mme ANSELME Maryline pour l'installation d'un abri bus à Réortier

- demande au Conseil Municipal la possibilité d'avancer sur le lotissement de « La Rochette »
Le Conseil valide et une estimation des prix des terrains sera demandée au Domaine.

- Mise en place d'une commission « signalétique sur la station » : Sébastien ROSSAT, Mathieu BONNEL, Nicolas LAMBERT, Stéphane TRUCHET et Christelle BATAILLER. Voir également avec Aurélie et le Policier Municipal du Corbier.

- donne lecture d'un courrier de Mme Monique VACHER qui précise que son mobil home va être enlevé et qu'il sera fait le maximum pour le nettoyage du terrain.

- donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan qui dit que la compétence « Défense extérieur contre l'incendie » est restituée aux communes

- donne lecture du bilan de l'été du Cinéma de la Toussuire : nombre de spectateurs = 2107 pour un chiffre d'affaire de 11.000 €.

REOUVERTURE AUX VACANCES DE TOUSSAINT

Le Maire,

Bernard COVAREL

